FINOR
Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

forvis mazars

ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@forvismazars.com

TLF TUNISIE LEASING & FACTORING

TUNISIE LEASING & FACTORING

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

Août 2025

SOMMAIRE

I. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

II. ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

I - RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

FINOR
Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

forvis mazars

ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@forvismazars.com

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2025 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 107 312 KDT et un bénéfice net de 21 001 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Tunisie Leasing & Factoring, comprenant le bilan au 30 juin 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Août 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR	**ECC MAZARS**
Mustapha MEDHIOUB	**Borhen CHEBBI**

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél. (L.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

mazars
ECC Mazars
Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 - Tunis
Tel : +216 71 96 33 80 RNE : 578728R
www.mazars.tn

TUNISIE
LEASING & FACTORING

TUNISIE LEASING ET FACTORING
ETATS FINANCIERS ARRETES AU
30 JUIN 2025

ETATS FINANCIERS

	Page
Bilan	2
Etat des Engagements Hors Bilan	3
Etat de Résultat	4
Etat de Flux de Trésorerie	5
Notes aux Etats Financiers	6

BILAN

Arrêté au 30 Juin 2025

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	5 787 731	26 939 448	15 739 046
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	824 752 510	769 539 822	800 246 345
Acheteurs factorés	5	120 730 433	160 914 225	119 636 066
Portefeuille titre commercial	6	19 695 576	204 021	49 668 003
Portefeuille d'investissements	7	92 335 045	96 230 832	82 364 009
Valeurs Immobilisées	8	9 024 311	9 513 288	9 469 223
Autres actifs	9	34 985 937	13 547 469	21 733 286
TOTAL DES ACTIFS		**1 107 311 543**	**1 076 889 105**	**1 098 855 978**
PASSIFS				
Concours bancaires	10	6 078 997	4 528 526	10 799
Emprunts et dettes rattachées	11	651 401 130	661 022 581	666 905 613
Dettes envers la clientèle	12	24 347 151	24 314 443	22 545 111
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	26 641 246	37 415 951	34 027 555
Fournisseurs et comptes rattachés	13	134 014 904	105 994 270	119 313 586
Autres passifs	14	39 566 576	38 050 083	39 359 999
TOTAL DES PASSIFS		**882 050 004**	**871 325 854**	**882 162 663**
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		48 090 740	43 120 766	43 103 302
Résultats reportés		102 170 012	94 771 081	94 771 082
Résultat de la période		21 000 787	13 671 404	24 818 931
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	**225 261 539**	**205 563 251**	**216 693 315**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**1 107 311 543**	**1 076 889 105**	**1 098 855 978**

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 Juin 2025

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
ENGAGEMENTS DONNES		**127 632 992**	**159 154 456**	**97 531 496**
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	4	57 265 628	60 916 845	40 424 074
Engagements données en faveur des banques		54 360 000	79 200 000	36 000 000
Engagements sur autres titres	41	10 859 349	10 819 110	10 690 346
Engagements donnés sur l'activité du Factoring		5 148 015	8 218 501	10 417 076
ENGAGEMENTS RECUS		**244 167 781**	**289 163 414**	**246 326 868**
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)		6 378 845	7 610 093	6 378 845
Intérêt à échoir sur contrats actifs	4	145 567 031	151 725 664	144 493 536
Garanties et engagements de financement reçu des banques		1 000 000	9 318 044	9 318 044
Autres garanties reçues		518 545	285 609	957 389
Garanties reçues des adhérents		90 703 360	120 224 004	85 179 054
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		**134 133 000**	**124 000 000**	**190 667 000**
Emprunts obtenus non encore encaissés		134 133 000	124 000 000	190 667 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 30 Juin 2025

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	54 391 141	51 369 884	106 213 500
Revenu du factoring	17	8 295 691	12 021 681	22 399 214
Intérêts et charges assimilées	19	(31 866 795)	(30 483 750)	(64 703 248)
Commissions encourues	20	(14 976)	(20 718)	(36 800)
Produits des placements	21	15 634 785	6 524 946	8 658 784
Autres Produits d'exploitation	18	1 153 441	1 290 042	2 382 160
Produit net		**47 593 287**	**40 702 085**	**74 913 610**
Charges de personnel	22	(13 413 416)	(12 435 164)	(23 150 789)
Autres charges d'exploitation	23	(4 448 499)	(5 052 178)	(9 463 469)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(770 167)	(717 736)	(1 495 717)
Total des charges d'exploitation		**(18 632 082)**	**(18 205 078)**	**(34 109 975)**
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**28 961 205**	**22 497 007**	**40 803 635**
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 895 025)	(133 261)	(334 633)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	3 964 167	(592 970)	(592 081)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(74 631)	13 078	830 321
RESULTAT D'EXPLOITATION		**29 955 716**	**21 783 854**	**40 707 242**
Autres gains ordinaires	28	178 318	229 206	556 437
Autres pertes ordinaires		(2)	-	(1 329)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**30 134 032**	**22 013 060**	**41 262 350**
Impôt sur les bénéfices	29	(8 910 483)	(6 789 720)	(13 702 849)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**21 223 549**	**15 223 340**	**27 559 501**
Eléments extraordinaires	29	(222 762)	(1 551 936)	(2 740 570)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**21 000 787**	**13 671 404**	**24 818 931**
Résultat par action		**1,945**	**1,266**	**2,298**

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 30 Juin 2025

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	319 553 094	299 290 108	614 306 422
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(266 743 538)	(279 560 155)	(551 780 737)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	30S	117 741 254	198 604 108	385 596 246
Financement des adhérents	30S	(119 708 699)	(178 787 066)	(316 304 202)
Encaissements provenant des crédits à court terme	11	14 836 624	35 000 000	54 096 929
Remboursements des crédits à court terme	11	(13 551 523)	(39 324 658)	(81 334 425)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	32	(17 663 262)	(15 869 793)	(31 540 348)
Intérêts payés	33	(38 637 125)	(34 395 531)	(61 428 528)
Impôts et taxes payés	34	(18 798 343)	(20 372 904)	(33 325 371)
Autres flux de trésorerie	35	35 866 241	36 505 084	(4 937 398)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**12 894 723**	**1 089 193**	**(26 651 412)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(325 256)	(724 214)	(1 512 294)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	24 486	149 157
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	37	(6 000 000)	(33 192 207)	(33 192 207)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	466 462	509 373
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(6 325 256)**	**(33 425 473)**	**(34 045 971)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	38	(12 417 295)	(11 877 298)	(11 877 298)
Encaissements provenant des emprunts	11	132 000 000	193 000 000	322 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(142 171 685)	(134 792 064)	(241 113 636)
Flux liés au financement à court terme		-	(700 000)	(1 700 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**(22 588 980)**	**45 630 638**	**67 309 066**
Variation de trésorerie		**(16 019 513)**	**13 294 358**	**6 611 683**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	39	15 728 247	9 116 564	9 116 564
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**39**	**(291 266)**	**22 410 922**	**15 728 247**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et

- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés		(2.785.084)
Apport net	DT	5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1erJanvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1ère tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2ème tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3èmetranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit ***:***

• Eléments d'actifs apportés		135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés		(109 962 625)
Apport net	DT	25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers semestriels de TLF, arrêtés au 30 juin 2025, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi nº96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT nº 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Au cours du 1er semestre 2025, la société ALIOS FINANCE SA, holding de droit français, filiale de TLF, détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financements spécialisés, principalement dans le leasing, et opérant dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, a finalisé la cession de ses participations dans les sociétés «SAFCA» (ALIOS FINANCE COTE D'IVOIRE), «SOCCA» (ALIOS FINANCE CAMEROUN) et «SOGACA» (ALIOS FINANCE GABON).

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant…) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connait des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

. Les cautions bancaires
. Les actifs financiers affectés
. Les dépôts de garantie
. Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants ***:***

. Matériel standard	: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
. Matériel spécifique	: Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
. Immeubles	: Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\ (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	∆gi
- Agriculture	6,75%
- Industrie mécanique et électrique	2.75%
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	2.75%
- Industrie pharmaceutique	0.50%
- Autres Industries	3.50%
- Entreprise de BTP	6.25%
- Tourisme y compris les Agences de voyage	7.75%
- Promotion immobilière	6.75%
- Commerce	3.25%
- Santé	1.00%
- Télécommunication	0.75%
- Autres Services y compris Location de voiture	4.25%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Les provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.
Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi\ (N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Elle se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement, ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
  Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2024 sont celles des années 2013 à 2017 et qui sont arrivées à maturité.

- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

PCgi = Engagements 0 et 1 gi x (TMMgi +Δgi**)** x TPMgi

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-4-4 <u>Provision Additionnelle :</u>

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A= N-M+1 tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 30/06/2025 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.
Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.
Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.
En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

<u>2-5-1 : Méthodologie de classification</u>

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.
Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.
Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\,(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recourt aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Tunisie Leasing et Factoring a procédé aux calculs sans majoration de taux de migration sus-indiqués.

4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2017 – 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TPgi = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi\,(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5- Calcul des provisions collectives « PC» du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

PCgi = Engagements 0 et 1 gi x TMMgi x TPMgi

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de la rubrique intérêts de crédit-bail figurant au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par TLF d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Banques	5 621 375	26 879 111	15 686 924
- Caisses	166 356	60 337	52 122
Total	**5 787 731**	**26 939 448**	**15 739 046**

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Encours financiers	838 600 026	788 802 696	818 220 012
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	14 776 156	10 597 634	12 755 639
- Impayés	55 624 420	59 388 104	56 236 775
- Intérêts Constatés d'avance	(4 333 086)	(4 140 012)	(4 274 710)
Total brut	904 667 516	854 648 422	882 937 716
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(22 813 463)	(25 718 653)	(24 181 495)
- Provisions collectives	(13 076 330)	(11 006 707)	(12 776 329)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(31 672 247)	(34 625 714)	(32 899 143)
- Produits réservés	(12 352 966)	(13 757 526)	(12 834 404)
Total des provisions	(79 915 006)	(85 108 600)	(82 691 371)
Soldes nets	**824 752 510**	**769 539 822**	**800 246 345**

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets	**30-juin 2025**	**30-juin 2024**	**31-déc. 2024**
Solde au début de la période	**794 017 827**	**728 698 118**	**728 698 118**
Additions de la periode			
- Investissements	240 026 625	234 251 598	478 594 631
- Relocations	487 103	1 159 316	2 081 015
Retraits de la periode			
-Remboursement des créances échues	(209 679 500)	(191 593 687)	(396 927 861)
-Remboursement des créances anticipées	(7 208 598)	(8 856 550)	(15 538 743)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(950 431)	(936 777)	(1 892 134)
-Relocations	(274 670)	(793 327)	(1 511 014)
Provisions de La periode			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(1 640 511)	(3 023 575)	(4 729 619)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(300 000)	(252 500)	(2 022 122)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	3 008 544	4 022 354	7 265 556
Solde fin de la période	**817 486 389**	**762 674 970**	**794 017 827**

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2025	**30-juin 2024**	**31-déc. 2024**
Agriculture	36 861 175	36 924 010	37 887 157
Bâtiments TP	83 725 249	71 214 970	82 825 757
Industrie			
Agro-alimentaire	49 376 805	41 374 689	45 573 115
Chimie	23 680 377	24 072 260	24 814 272
Energie	77 588	86 540	107 720
Textile	12 255 046	12 345 001	12 557 884
Mines	226 511	178 829	246 293
Autres industries	90 603 295	89 811 199	93 292 189
Tourisme			
Hôtellerie	7 767 696	3 874 816	4 158 446
Agences de voyage	17 136 445	12 144 756	13 525 887
Location de voiture	150 856 627	136 462 583	141 995 697
Autres Tourisme	8 478 918	8 718 583	9 130 444
Commerce et service			
Commerce	188 907 741	187 857 953	190 491 786
Transport	63 481 845	53 456 953	51 662 233
Audio-visuel	252 789	133 578	194 887
Professions libérales	40 356 126	43 446 590	42 605 629
Autres Services	79 331 949	77 297 020	79 906 255
Total	**853 376 182**	**799 400 330**	**830 975 651**

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Matériel de transport léger	407 455 499	386 946 419	405 840 040
Matériel de transport léger Utilitaire	142 860 210	133 503 169	139 963 397
Matériel de transport lourd	119 099 019	93 507 490	100 747 396
Matériel BTP	54 676 614	49 948 238	52 997 637
Equipement industriel	45 357 752	49 786 947	48 114 648
Equipement informatique	2 523 405	2 764 023	2 471 800
Autres	53 452 488	47 827 107	49 391 096
Sous total	825 424 987	764 283 393	799 526 014
Immeubles de bureaux	9 428 845	17 431 782	11 169 998
Immeubles industriels ou commerciaux	18 522 350	17 685 155	20 279 639
Total	**853 376 182**	**799 400 330**	**830 975 651**

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Paiements minimaux sur contrats actifs	953 331 798	914 195 305	932 755 651
A recevoir dans moins d'1an	411 742 772	381 099 944	396 494 450
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	537 459 698	524 360 168	531 033 586
A recevoir dans plus de 5 ans	4 129 328	8 735 193	5 227 615
Produits financiers non acquis	145 567 031	151 725 665	144 493 536
Encours contrats actifs (1)	807 764 767	762 469 640	788 262 115
Encours à recevoir dans moins d'1an	332 533 932	301 496 815	318 585 968
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	470 119 958	452 236 497	463 476 624
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	5 110 877	8 736 328	6 199 523
Créances en cours (2)	14 776 156	10 597 634	12 755 639
Créances échues (3)	9 613 556	4 372 549	7 821 567
Contrats suspendus (contentieux) (4)	21 221 703	21 960 507	22 136 330
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	**853 376 182**	**799 400 330**	**830 975 651**

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Clients ordinaires			
- Impayés : Clients ordinaires	13 988 712	16 391 884	14 357 865
Montant brut	13 988 712	16 391 884	14 357 865
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(701 311)	(1 998 300)	(1 442 407)
- Produits réservés	(2 687 137)	(4 088 586)	(3 086 818)
Montant net	10 600 264	10 304 998	9 828 640
Clients litigieux			
- Impayés : Clients litigieux	41 635 708	42 996 220	41 878 910
Montant brut	41 635 708	42 996 220	41 878 910
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(30 970 936)	(32 627 413)	(31 456 735)
- Produits réservés : Clients litigieux	(9 665 829)	(9 668 941)	(9 747 587)
Montant net	998 943	699 866	674 588
Solde créances de leasing : Impayés	**11 599 207**	**11 004 864**	**10 503 228**

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2025

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	777 126 588	39 868 215	4 169 019	532 042	31 680 318	853 376 182
Impayés	5 212 743	6 197 279	1 697 443	152 287	42 364 668	55 624 420
Avances et acomptes reçus (*)	(14 288 199)	(3 132)	(297)	-	(2 252 510)	(16 544 138)
ENCOURS GLOBAL	**768 051 132**	**46 062 362**	**5 866 165**	**684 329**	**71 792 476**	**892 456 464**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	55 548 251	1 298 753	-	-	418 624	57 265 628
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,61%	0,07%	7,71%	
			8,38%			
TOTAL ENGAGEMENTS	**823 599 383**	**47 361 115**	**5 866 165**	**684 329**	**72 211 100**	**949 722 092**
Produits réservés	-	-	415 838	65 087	9 995 485	10 476 410
Provisions affectées sur les impayés	-	-	265 715	68 088	31 338 446	31 672 247
Provisions affectées sur les encours	-	-	32 493	115 318	22 655 508	22 803 319
TOTAL PROVISONS ET AGIOS RESERVES	**-**	**-**	**714 046**	**248 493**	**63 989 438**	**64 951 976**
ENGAGEMENTS NETS	**823 599 383**	**47 361 115**	**5 152 119**	**435 836**	**8 221 662**	**884 770 116**
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			12,17%	36,31%	85,93%	
			80,17%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2025 à 8,38% contre 8,92% au 30 juin 2024 et 8,59% au 31 décembre 2024

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2025 à 80,17% contre 86,96% au 30 juin 2024 et 85,40% au 31 décembre 2024

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Comptes des acheteurs locaux	126 511 355	161 485 110	122 841 159
Comptes des acheteurs export	1 139 986	1 249 367	1 449 156
Comptes des acheteurs import	-	2 461 754	-
Sous total (A)	**127 651 341**	**165 196 231**	**124 290 315**
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(5 722 979)	(3 184 077)	(3 556 320)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 197 741)	(1 097 741)	(1 097 741)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(188)	(188)
Montant net	**120 730 433**	**160 914 225**	**119 636 066**
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 210 494	15 678 779	11 850 477
Disponible locaux	11 813 228	14 508 358	17 866 896
Financement par B.O.	1 831 000	3 507 500	3 435 000
Disponible export	685 457	1 197 602	687 099
FDG comptes en devise	101 067	61 958	188 083
Compte import	-	2 461 754	-
Sous total (B)	**26 641 246**	**37 415 951**	**34 027 555**
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	**101 010 095**	**127 780 280**	**90 262 760**

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée se présente comme suit : Au 30 juin 2025

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	80 561 522	13 153 611	958 172	38 972	5 930 858	100 643 135
Export	366 681	-	-	-	279	366 960
ENCOURS ENGAGEMENTS	**80 928 203**	**13 153 611**	**958 172**	**38 972**	**5 931 137**	**101 010 095**
Engagements de financement donnés	2 216 996	207 791	-	-	15 862	2 440 649
Engagement sous forme de B.O.	1 831 000	-	-			1 831 000
Total Engagements hors bilan	**4 047 996**	**207 791**	**-**	**-**	**15 862**	**4 271 649**
Total Engagements par classe	**84 976 199**	**13 361 402**	**958 172**	**38 972**	**5 946 999**	**105 281 744**
Taux des engagements non performants (1)			**6,60%**			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	156 340	19 486	5 547 153	5 722 979
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISONS AFFECTEES	**-**	**-**	**156 340**	**19 486**	**5 547 153**	**5 722 979**
TOTAL PROVISONS COLLECTIVES	**1 197 741**					**1 197 741**
Taux de couverture des engagements non performants (2)			16,32%	50,00%	93,28%	
			82,41%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2025 à 6,60% contre 3,90% au 30 juin 2024 et 3,93% au 31 décembre 2024
(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 30 juin 2025 à 82,41% contre 60,39% au 30 juin 2024 et 90,94% au 31 décembre 2024

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
-Titres SICAV	54 414	48 237	19 972
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	19 500 000	-	49 500 000
Total brut	**20 193 134**	**686 957**	**50 158 692**
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(497 558)	(482 936)	(490 689)
Total net	**19 695 576**	**204 021**	**49 668 003**

Les titres de placement s'analysent au 30 juin 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net	% détention
-Tunisie Sicav	393	125,025	125,025	49 135	-	49 135	
- Amen Sicav	50	105,600	105,600	5 279	-	5 279	
-POULINA G H	8 640	8,443	8,056	69 600	-	69 600	0,005%
-BH	4 714	9,613	14,658	69 100	23 782	45 318	0,010%
-Les Ciments de Bizerte	43 480	0,604	11,500	500 020	473 775	26 245	0,099%
-Certificats de dépôt	-	-	-	19 500 000	-	19 500 000	
Total				20 193 134	497 558	19 695 577	

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Titres de participation	86 303 721	86 303 721	86 303 721
Titres immobilisés	20 305 500	14 348 410	14 305 500
Avances sur acquisitions de titres	-	13 875 465	-
Montant brut	106 609 221	114 527 596	100 609 221
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)	(75)
Montant libéré	106 609 146	114 527 521	100 609 146
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(14 173 601)	(18 153 279)	(18 144 637)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(100 500)	(143 410)	(100 500)
Montant net	**92 335 045**	**96 230 832**	**82 364 009**

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste **"Titres immobilisés"** sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2024			
Titres immobilisés	**14 305 500**	**14 305 500**	**-**
Additions de la période			
- TUNIS DEVELOPPEMENT SICAR (TDS)	4 000 000	4 000 000	
- FCPR IKLAA	2 000 000	2 000 000	
Solde au 30 juin 2025	**20 305 500**	**20 305 500**	**-**

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 964	100,000	5,463	163 698			2003/2010/2023	**99,88%**
Maghreb Leasing Algerie	2 091 069	18,300	25,822	53 994 907			2006/2009/2019/2024	**32,17%**
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		11 665 999	2015/2017	**33,90%**
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		145 362	2006/2017	**4,87%**
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	**100,00%**
Total Entreprises liées				**73 073 745**	**-**	**11 811 361**		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	**36,51%**
Tunisie Participations	220	10,000	10,000	2 200			1997/2023	**59,14%**
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	**27,27%**
Total Entreprises associées				**659 644**	**-**	**-**		
Autres								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		718 166	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	**1,40%**
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	**4,92%**
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	**-**
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	100,00	100,00	1 920 900	-		2013	**11,48%**
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		501 423	2012	**1,30%**
Assurances COMAR VIE CIV	61 234	42,47	42,47	2 600 366		1 142 651	2016/2022/2023	**7,0%**
STLV	2	100,00	100,00	200	- 75		2019/2022	**-**
Total Autres				**12 570 332**	**- 75**	**2 362 240**		
Total Titres de participation				**86 303 721**	**- 75**	**14 173 601**		

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENS (SUITE)

les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société T'PAP	220 000	10,000	10,000	2 200 000			2022	1,80%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"				6 000 000			2023	100,00%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2023"				6 000 000			2024	100,00%
* Fonds gérésTUNIS DEVELOPPEMENT SICAR (TDS)				4 000 000			2025	
* FCPR IKLAA	2 000	1 000,00	1 000,00	2 000 000			2025	
				20 305 500	**-**	**100 500**		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
Au 30 juin 2025
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11963 653	9 878	11973 531	11640 133	102 967	11743 100	230 431
Logiciels en cours		-	25 016	25 016	-	-	-	25 016
TOTAUX		**11 963 653**	**34 894**	**11 998 547**	**11 640 133**	**102 967**	**11 743 100**	**255 447**

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	2 197 320	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	7 505 493	4 578 423	186 096	4 764 519	2 740 974
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	30 670	30 670	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	3 541441	-	3 541441	1002 082	241810	1243 892	2 297 549
Mobilier de bureau	10%	1032 610	14 361	1046 971	863 555	18 431	881986	164 985
Matériel informatique	33%	2 894 771	42 474	2 937 245	2 529 272	106 262	2 635 534	301711
Installations générales	10%	4 010 841	233 527	4 244 368	3 063 441	114 601	3 178 043	1066 325
TOTAUX		**21213 146**	**290 362**	**21503 508**	**12 067 443**	**667 200**	**12 734 644**	**8 768 864**

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		**33 176 799**	**325 256**	**33 502 055**	**23 707 576**	**770 167**	**24 477 744**	**9 024 311**

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Frais d'émission des emprunts	2 107 884	2 024 513	1 955 454
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	257 882	126 804	242 740
- Fournisseurs de biens,objets de contrats de leasing,avances et acomptes	109 803	112 453	110 000
- Prêts au personnel	724 260	922 862	858 307
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	228 034	251 132	228 034
- Dépôts et cautionnements versés	756 223	726 082	762 497
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	427 792	304 868	465 064
- Etat, crédit de TVA	2 303 966	889 796	-
- Compte courant Tunisie LLD	4 760	29 349	42 108
- TLG Finance	117 245	77 762	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	21 490	21 490	21 490
- Autres comptes débiteurs	17 082 899	2 489 735	17 347 873
- Produits à recevoir des tiers	12 250 119	6 308 602	1 217 810
- Effet à recevoir	-	666 601	-
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	195 713	195 713
- Compte d'attente	440 056	439 473	751 766
- Charges constatées d'avance	861 626	864 648	404 032
Total brut	**37 889 752**	**16 451 883**	**24 680 650**
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(122 218)	(165 494)	(165 767)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(37 544)	(37 544)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214 381)	(177 236)	(214 381)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21 490)	(21 490)	(21 490)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(446 647)	(440 128)	(446 647)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(1 865 914)	(1 866 901)	(1 865 914)
Total net	**34 985 937**	**13 547 469**	**21 733 286**

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 30 juin 2025
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	10 864 077	668 905	11532 982	8 908 623	516 475	9 425 098	2 107 884
TOTAUX		**10 864 077**	**668 905**	**11 532 982**	**8 908 623**	**516 475**	**9 425 098**	**2 107 884**

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Banques, découverts	6 078 997	4 528 526	10 799
Total	**6 078 997**	**4 528 526**	**10 799**

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Emprunts			
- Banques locales	293 420 476	273 844 427	285 379 516
- Banques étrangères	55 397 361	97 728 586	70 871 925
- Emprunts obligataires	270 425 000	235 163 080	273 163 080
- Crédit à court terme	372 263	-	587 162
- Lignes d'avance	16 000 000	38 000 000	14 500 000
- Certificats de dépôs	-	1 000 000	-
Total emprunts	635 615 100	645 736 093	644 501 683
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 797 494	4 448 442	3 314 140
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 227 028	2 711 289	1 799 070
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 761 508	8 129 418	17 290 720
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots	-	(2 661)	-
Total dettes rattachées	15 786 030	15 286 488	22 403 930
Total	**651 401 130**	**661 022 581**	**666 905 613**

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES	285 379 516	72 000 000	63 959 040	293 420 476	184 105 792	109 314 684
AMEN BANK	35 750 000	10 000 000	6 000 000	39 750 000	28 750 000	11 000 000
ATB	833 333	-	833 333	-	-	-
AL BARAKA BANK	25 833 333	-	6 166 666	19 666 667	9 000 000	10 666 667
ABC	-	10 000 000	-	10 000 000	6 700 000	3 300 000
ATTIJARI BANK	33 666 667	-	5 000 000	28 666 667	19 666 667	9 000 000
BIAT	95 194 445	25 000 000	15 918 094	104 276 351	70 498 985	33 777 366
BH	17 770 623	-	2 505 906	15 264 717	10 121 919	5 142 798
BT	12 000 004	5 000 000	1 500 000	15 500 004	11 500 000	4 000 004
CITI BANK	20 000 000	22 000 000	20 000 000	22 000 000	-	22 000 000
STB	750 000	-	500 000	250 000	-	250 000
BTL	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
QNB	19 333 333	-	2 000 000	17 333 333	13 333 333	4 000 000
BH FACTO	5 285 078	-	527 916	4 757 162	3 635 837	1 121 325
BTE FACTO	3 467 965	-	591 335	2 876 630	1 851 686	1 024 944
ATB FACTO	400 000	-	400 000	-	-	-
BT FACTO	6 094 735	-	1 015 790	5 078 945	3 047 365	2 031 580
BTL FACTO	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
LIGNES D'AVANCE & CCTERME	14 500 000	12 500 000	11 000 000	16 000 000	-	16 000 000
Ligne d'avance UIB FACTO	9 500 000	2 500 000	1 000 000	11 000 000	-	11 000 000
Ligne d'avance ATB FACTO	5 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	-	5 000 000
CREDIT A COURT TERME	587 162	2 336 624	2 551 523	372 263	-	372 263
Crédit à court terme en devise BTE FACTO	587 162	2 336 624	2 551 523	372 263	-	372 263
Total emprunts Banques Locales	300 466 678	86 836 624	77 510 563	309 792 739	184 105 792	125 686 947

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
BEI	20 099 073	-	1 329 645	18 769 428	16 110 138	2 659 290
BIRD	6 277 777	-	722 222	5 555 555	4 111 111	1 444 444
SANAD	6 115 210	-	1 528 798	4 586 412	1 528 817	3 057 595
PROPARCO	5 220 333		5 220 333	-	-	-
FADES	3 978 532	-	497 317	3 481 216	2 486 583	994 633
SYMBIOTICS	23 004 750	-	-	23 004 750	23 004 750	-
BIO	6 176 250	-	6 176 250	-	-	-
Total emprunts Banques Etrangères	70 871 925	-	15 474 565	55 397 361	47 241 399	8 155 962
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	371 338 603	86 836 624	92 985 128	365 190 100	231 347 191	133 842 909
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	252 383 080	60 000 000	56 348 080	256 035 000	182 000 000	74 035 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUB	20 780 000	-	6 390 000	14 390 000	4 000 000	10 390 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	273 163 080	60 000 000	62 738 080	270 425 000	186 000 000	84 425 000
TOTAL GENERAL	644 501 683	146 836 624	155 723 208	635 615 100	417 347 191	218 267 909

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Avances et acomptes reçus des clients	16 544 139	15 227 927	13 429 731
- Dépôts et cautionnements reçus	7 803 012	9 086 516	9 115 380
Total	**24 347 151**	**24 314 443**	**22 545 111**

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Fournisseurs d'exploitation			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	389 850	776 516	373 466
- Factures non parvenues	1 768 777	1 544 878	1 877 260
Sous total	2 158 627	2 321 394	2 250 726
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing			
- Factures d'achats	5 171 689	4 334 418	2 617 403
- Effets à payer	126 452 449	99 048 727	114 153 427
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	50 979	108 571	110 870
- Retenues de garantie	181 160	181 160	181 160
Sous total	131 856 277	103 672 876	117 062 860
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	**134 014 904**	**105 994 270**	**119 313 586**

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Personnel, remunerations dues		48 277	410 785	34 421
- Personnel, provisions pour congés payés		1 072 015	1 320 643	931 121
- Personnel, autres charges à payer		1 315 318	1 174 608	1 875 558
- Etat, retenues sur salaires		568 783	695 378	423 885
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		1 170 197	781 148	864 489
- Etat, retenues sur revenus des capitaux		49 151	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices	(Voir Note 29)	4 790 699	2 927 873	2 149 956
- Etat, TVA à payer		-	-	744 291
- Etat, autres impôts et taxes à payer		241 720	1 621 232	2 796 276
- Actionnaires, dividendes à payer		31 847	29 142	29 142
- C.N.S.S		1 905 267	1 788 001	1 118 135
- Autres comptes créditeurs		9 287 049	9 256 649	9 632 146
- Compte Courant Stif		-	38 424	-
- Diverses charges à payer		1 360 243	656 826	1 200 539
- Produits constatés d'avance		2 189 079	1 089 130	1 982 522
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G		1 426 935	1 408 235	1 585 703
- Autres provisions pour risques		14 109 996	14 852 009	13 991 815
Total		**39 566 576**	**38 050 083**	**39 359 999**

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		21 482 184	16 482 184	16 482 184
- Subvention d'investissement	(D)	30 886	60 912	43 448
- Prime d'emission		11 296 875	11 296 875	11 296 875
- Boni de fusion		9 880 795	9 880 795	9 880 795
- Résultats reportés		102 170 012	94 771 081	94 771 082
Total des capitaux propres avant résultat de la période		**204 260 752**	**191 891 847**	**191 874 384**
Résultat de la période		21 000 787	13 671 404	24 818 931
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	**225 261 539**	**205 563 251**	**216 693 315**

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		21 000 787	13 671 404	24 818 931
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,945	1,266	2,298

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2025 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des société commerciales.
La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la diligitsalisation des diverses activités de TLF.

(E) Voir tableau des mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 30 juin 2025

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'emission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2023	**54 000 000**	**11 851 862**	**5 400 000**	**10 870 951**	**10 982 184**	**3 776 843**	**78 375**	**82 514 289**	**24 314 809**	**203 789 313**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024					**6 000 000**			**18 314 809**	**(24 314 809)**	**-**
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024		**(554 987)**		**(990 155)**		**(3 776 843)**		**5 321 985**		**-**
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								**(11 880 000)**		**(11 880 000)**
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					**(500 000)**			**500 000**		**-**
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							**(34 928)**			**(34 928)**
Résultat au 31 décembre 2024									**24 818 931**	**24 818 931**
Solde au 31 Décembre 2024	**54 000 000**	**11 296 875**	**5 400 000**	**9 880 795**	**16 482 184**	**-**	**43 448**	**94 771 082**	**24 818 931**	**216 693 315**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2025								**24 818 931**	**(24 818 931)**	**-**
					6 000 000			**(6 000 000)**		**-**
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 28/04/2025						**-**		**-**		**-**
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024								**(12 420 000)**		**(12 420 000)**
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					**(1 000 000)**			**1 000 000**		**-**
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							**(12 563)**			**(12 563)**
Résultat au 30 juin 2025									**21 000 787**	**21 000 787**
Solde au 30 juin 2025	**54 000 000**	**11 296 875**	**5 400 000**	**9 880 795**	**21 482 184**	**-**	**30 886**	**102 170 012**	**21 000 787**	**225 261 539**

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Intérêts conventionnels	53 479 157	50 133 930	102 685 210
- Intérêts intercalaires	75 204	71 316	234 270
- Intérêts de retard	873 279	388 040	1 705 585
Total intérêts de crédits bail	**54 427 640**	**50 593 286**	**104 625 065**
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(681 841)	(690 633)	(307 924)
. Intérêts de retard	(526 510)	(790 931)	(1 038 523)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	437 630	970 804	1 327 349
. Intérêts de retard antérieurs	734 222	1 287 358	1 607 533
Variation des produits réservés	**(36 499)**	**776 598**	**1 588 435**
Total des revenus de leasing	**54 391 141**	**51 369 884**	**106 213 500**

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Commission de factoring	2 085 224	3 024 713	5 516 207
Intérêts de financement	6 146 309	8 872 355	16 658 231
Autres commissions de factoring	64 158	124 613	224 776
Total	**8 295 691**	**12 021 681**	**22 399 214**

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	247 570	300 605	515 944
- Commissions d'assurance	431 465	453 996	823 093
- Autres produits d'exploitation	474 406	535 441	1 043 123
Total des autres produits d'exploitation	**1 153 441**	**1 290 042**	**2 382 160**

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Intérêts des emprunts obligataires	13 561 704	12 601 405	26 558 342
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	15 429 203	12 451 470	28 736 129
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 330 880	4 807 203	8 151 335
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	516 475	525 093	1 071 804
Total des charges financières des emprunts	**31 838 262**	**30 385 171**	**64 517 610**
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(26 850)	(28 629)	(66 268)
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	27 661	58 575	61 119
- Pénalites fiscales et sociales	-	40	61 720
- Pertes de change	28 473	12 390	53 984
- Gains de change	(1 548)	(300)	(7 985)
- Autres charges financières	797	56 503	83 068
Total des autres charges financières	**28 533**	**98 579**	**185 638**
Total général	**31 866 795**	**30 483 750**	**64 703 248**

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Commissions servies export	9 499	10 919	17 048
Commissions servies apporteurs	5 477	9 799	19 752
Total	**14 976**	**20 718**	**36 800**

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Produits des participations	13 879 856	5 365 576	5 317 121
- Produits des titres Immobilisés	-	258 577	258 577
- Revenus des autres créances immobilisées	1 748 229	892 254	3 072 947
- Revenus des valeurs mobilières de placement	6 700	8 539	10 139
Total	**15 634 785**	**6 524 946**	**8 658 784**

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Salaires et complément de Salaires	9 463 170	8 760 663	16 537 953
- Bonus	937 500	880 000	1 600 000
- Indemnités représentatives de frais	252 097	248 164	482 063
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 117 737	2 027 311	3 692 671
- Autres charges sociales	642 912	519 026	838 102
Total	**13 413 416**	**12 435 164**	**23 150 789**

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Achat de matières et fournitures	58 874	49 460	111 567
Total des achats	**58 874**	**49 460**	**111 567**
- Locations	109 687	100 436	207 455
- Charges locatives et de copropriété	79 547	109 215	217 070
- Entretiens et réparations	323 314	366 138	741 226
- Primes d'assurances	102 580	86 567	166 202
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	521 568	440 428	938 590
Total des services extérieurs	**1 136 696**	**1 102 784**	**2 270 543**
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 273 627	1 579 852	3 079 341
- Publicités, publications, relations publiques	462 663	197 823	483 390
- Déplacements, missions et réceptions	275 767	346 411	675 473
- Frais postaux et de télécommunications	148 399	142 556	328 721
- Services bancaires et assimilés	311 754	294 112	579 440
- Transfert de charges (frais bancaires)	(23 784)	(13 909)	(27 288)
- Transfert de charges (frais de justice)	(3 943)	(685)	(2 613)
Total des autres services extérieurs	**2 444 483**	**2 546 160**	**5 116 464**
- Rémunération du président du conseil d'administration	165 000	165 000	320 000
- Jetons de présence	102 240	38 880	77 760
- Autres charges d'exploitation	47 434	26 331	50 527
Total des charges diverses	**314 674**	**230 211**	**448 287**
- Impôts et taxes sur rémunérations	278 671	268 401	497 347
- T.C.L	147 180	148 607	297 539
- Droits d'enregistrement et de timbres	26 046	706 555	721 722
- Autres impôts et taxes	41 875	-	-
Total des impôts et taxes	**493 772**	**1 123 563**	**1 516 608**
Total général	**4 448 499**	**5 052 178**	**9 463 469**

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	4 726 615	6 379 641	9 134 181
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	2 608 301	650 915	1 061 377
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	300 000	252 500	2 022 122
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	100 000	-	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(4 274 507)	(6 920 875)	(11 449 595)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(441 643)	(201 639)	(239 857)
- Créances abandonnées (Leasing)	2 276	37 661	30 245
- Pertes suite à la radiation de créances	3 564 974	2 134 094	3 734 927
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(517 938)	(160 468)	(271 753)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(3 047 036)	(1 973 626)	(3 463 174)
- Encaissement sur créances radiées	(126 017)	(64 942)	(223 840)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	**2 895 025**	**133 261**	**334 633**

NOTE 25 *:* DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	102 967	103 606	220 417
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	667 200	614 130	1 275 300
Total	**770 167**	**717 736**	**1 495 717**

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	922 089	913 447
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	13 678	8 523	18 870
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(6 809)	(4 312)	(6 906)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 971 036)	-	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(333 330)	(376 240)
- Pertes nettes sur cession des titres immobilisés	-	-	42 910
Total	**(3 964 167)**	**592 970**	**592 081**

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	104	37 522
- Dotations aux provisions pour risques et charges	2 049 102	125 000	250 000
- Apurement des comptes d'actifs	-	103 196	103 196
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(43 549)	(241 378)	(235 845)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(1 930 922)	(4 192 643)	(5 177 837)
- Pertes suite au redressement fiscal	-	4 192 643	4 192 643
Total	**74 631**	**(13 078)**	**(830 321)**

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	2 376	72 884
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	12 562	17 464	34 928
- Produits sur assistance technique MLA	150 000	150 000	285 664
- Autres produits	15 756	59 366	162 961
Total	**178 318**	**229 206**	**556 437**

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Bénéfice comptable	**30 134 032**	**22 013 060**	**41 262 350**
A réintégrer			
- Dotations aux Provisions comptables	9 797 696	8 338 772	13 437 519
- Diverses charges non déductibles	332 751	4 616 234	5 075 915
A déduire			
- Reprises sur provisions comptables	5 673 987	4 767 351	5 789 922
- Dividendes	4 565 691	3 080 895	3 031 440
Bénéfice fiscal avant provisions	**30 024 801**	**27 119 820**	**50 954 422**
Provisions pour créances douteuses	7 734 916	7 283 056	10 347 779
Provisions pour dépréciation de titres cotés	13 678	437 563	349 520
Bénéfice fiscal	**22 276 207**	**19 399 201**	**40 257 123**
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	-	-	6 000 000
Base imposable	**22 276 207**	**19 399 201**	**34 257 123**
Impôt sur les sociétés	**8 910 483**	**6 789 720**	**13 702 849**
- Acomptes provisionnels payés	(4 101 917)	(1 460 355)	(9 052 529)
- Ajustement report IS suite contrôle fiscal	-	(2 335 732)	(2 335 732)
- Retenues à la source	(17 867)	(65 760)	(164 632)
Impôt à payer (report)	**4 790 699**	**2 927 873**	**2 149 956**
Contribution sociale de solidarité des sociétés	**222 762**	**775 968**	**1 370 285**
Contribution conjoncturelle des sociétés	**-**	**775 968**	**1 370 285**

NOTE 30 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	56 236 775	61 272 081	61 272 081
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(55 624 420)	(59 388 104)	(56 236 775)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(13 429 731)	(12 580 059)	(12 580 059)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	16 544 139	15 227 927	13 429 731
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(212 433)	(365 989)	(570 001)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 115 380)	(8 745 297)	(8 745 297)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	7 803 012	9 086 516	9 115 380
- Intérets constatés d'avance en début de période	4&14	(4 274 710)	(3 977 095)	(3 977 095)
- Intérets constatés d'avance en fin de période	4&14	4 333 086	4 140 012	4 274 710
- TVA collectée		48 220 250	44 446 024	92 365 332
- Loyers encaissés	4.0&16	263 359 878	241 863 875	500 071 181
- Intérêts de retard	16	873 279	388 040	1 705 585
- Créances virées en Pertes	24	(3 567 250)	(2 171 755)	(3 765 172)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	950 431	936 777	1 892 134
- Remboursements anticipés	4.0	7 208 598	8 856 550	15 538 743
- Produits sur Cessions anticipées	18	247 570	300 605	515 944
Encaissements reçus des clients		**319 553 094**	**299 290 108**	**614 306 422**

NOTE 30 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	90 262 477	135 326 161	135 326 161
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(101 009 812)	(127 779 997)	(90 262 477)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 604 417)	(1 853 849)	(1 853 849)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 445 649	1 426 949	1 604 417
- Financement des adhérents (TND + €)		119 708 699	178 787 066	316 304 202
- Produits à recevoir en début de période	9	(2 528)	2 983	2 983
- Produits à recevoir en fin de période	9	5 798	934	2 528
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 982 522)	(1 020 436)	(1 020 436)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	2 189 079	1 089 130	1 982 522
- Revenus du factoring	17	8 295 691	12 021 681	22 399 214
- Récupération frais bancaires	23	23 784	13 909	27 288
- Récupération frais de justice	23	3 943	685	2 613
- TVA collectée Factoring		405 413	588 892	1 081 080
Encaissements reçus des acheteurs		**117 741 254**	**198 604 108**	**385 596 246**

NOTE 31 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de périoc	13	117 062 860	109 002 679	109 002 679
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(131 856 277)	(103 672 876)	(117 062 860)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(110 000)	(110 270)	(110 270)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	109 803	112 453	110 000
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	240 026 625	234 251 598	478 594 631
- TVA sur Investissements		41 510 527	39 976 571	81 246 557
Décaissements pour financement de contrats de leasing		**266 743 538**	**279 560 155**	**551 780 737**

NOTE 32 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en début de période	9	(242 740)	(182 910)	(182 910)
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en fin de période	9	257 882	126 804	242 740
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(465 064)	(352 866)	(352 866)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	427 792	304 868	465 064
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(404 032)	(384 607)	(384 607)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	861 626	864 648	404 032
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	2 250 726	1 800 630	1 800 630
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(2 158 627)	(2 321 394)	(2 250 726)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	34 421	39 991	39 991
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(48 277)	(410 785)	(34 421)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	931 121	1 096 061	1 096 061
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 072 015)	(1 320 643)	(931 121)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 875 558	1 726 667	1 726 667
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 315 318)	(1 174 608)	(1 875 558)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	423 885	447 636	447 636
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(568 783)	(695 378)	(423 885)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	864 489	801 816	801 816
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(1 170 197)	(781 148)	(864 489)
- C.N.S.S en début de période	14	1 118 135	1 157 557	1 157 557
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 905 267)	(1 788 001)	(1 118 135)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	1 200 539	700 807	700 807
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(1 360 243)	(656 826)	(1 200 539)
- Compte courant STIF en début de période	14	(45)	43 192	43 192
- Compte courant STIF en fin de période	14	445	(38 424)	45
- Prêts au personnel en début de Période	9	(1 086 341)	(1 451 668)	(1 451 668)
- Prêts au personnel en fin de période	9	952 294	1 173 994	1 086 341
- Dépôts et cautionnements vérsés en début de période	9	(781 211)	(832 205)	(832 205)
- Dépôts et cautionnements vérsés en fin de période	9	774 937	744 796	781 211
- TVA, payées sur biens et services		884 453	847 292	1 515 238
- Charges de personnel	22	13 413 416	12 435 164	23 150 789
- Autres charges d'exploitation	20&23	4 463 475	5 072 896	9 500 269
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(493 772)	(1 123 563)	(1 516 608)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		**17 663 262**	**15 869 793**	**31 540 348**

NOTE 33 - INTERETS PAYES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 955 454)	(1 934 646)	(1 934 646)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	2 107 884	2 024 513	1 955 454
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots début de période	11	-	(154 594)	(154 594)
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots en fin de période	11	-	2 661	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	17 290 720	12 440 986	12 440 986
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(10 761 508)	(8 129 418)	(17 290 720)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 314 140	3 117 452	3 117 452
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(3 797 494)	(4 448 442)	(3 314 140)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	1 799 070	3 704 558	3 704 558
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(1 227 028)	(2 711 289)	(1 799 070)
- Charges financières	19	31 866 795	30 483 750	64 703 248
Intérêts payés		**38 637 125**	**34 395 531**	**61 428 528**

NOTE 34 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	2 149 956	5 885 585	5 885 585
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(4 790 699)	(2 927 873)	(2 149 956)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	2 796 276	2 996 004	2 996 004
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(241 720)	(1 621 232)	(2 796 276)
- TVA à payer en début de période	14	744 291	1 353 628	1 353 628
- TVA à payer en fin de période	14	2 303 966	889 796	(744 291)
- TVA payées		6 209 256	4 331 777	10 820 650
- Impôts et taxes fournisseurs	23	493 772	1 123 563	1 516 608
- Impôts sur les bénéfices	29	9 133 245	8 341 656	16 443 419
Impôts et taxes payés		**18 798 343**	**20 372 904**	**33 325 371**

NOTE 35 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 220 338	1 145 745	1 145 745
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(12 255 917)	(6 309 536)	(1 220 338)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	17 347 828	2 729 184	2 729 184
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers		-	-	13 875 465
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(17 082 454)	(2 449 735)	(17 347 828)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	77 762	77 762
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(117 245)	(77 762)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	42 108	19 532	19 532
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(4 760)	(29 349)	(42 108)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	21 773	21 773	21 773
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(21 773)	(21 773)	(21 773)
- Comptes d'attente en début de période	9	751 766	772 861	772 861
- Comptes d'attente en fin de période	9	(440 056)	(439 473)	(751 766)
- Placements en titres en début de période	6	50 158 692	33 163 724	33 163 724
- Placements en titres en fin de période	6	(20 193 134)	(686 957)	(50 158 692)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(9 632 146)	(3 796 895)	(3 796 895)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	9 287 049	9 216 649	9 632 146
- Effet à recevoir en début de période	9	-	666 601	666 601
- Effet à recevoir en fin de période	9	-	(666 601)	-
- Subvention d'investissement en début de période	15	(43 448)	(78 375)	(78 375)
- Subvention d'investissement en fin de période	15	30 886	60 912	43 448
- Produits des placements	21	15 634 785	6 266 369	8 400 207
- Autres produits d'exploitation	18	905 871	989 437	1 866 216
- Autres gains ordinaires	28	178 318	226 830	483 553
- Autres pertes ordinaires		(2)	(4 295 839)	(4 340 078)
Autres flux de trésorerie		**35 866 241**	**36 505 084**	**(4 937 398)**

NOTE 36 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	34 894	22 944	94 215
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	290 362	701 270	1 418 079
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		**325 256**	**724 214**	**1 512 294**

NOTE 37 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	-	27 192 207	27 192 207
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	6 000 000	6 000 000	6 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	-	(13 875 465)	(13 875 465)
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers		-		13 875 465
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	-	13 875 465	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		**6 000 000**	**33 192 207**	**33 192 207**

NOTE 38 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dividendes et tantièmes		12 420 000	11 880 000	11 880 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	29 142	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(31 847)	(29 142)	(29 142)
Dividendes et autres distributions		**12 417 295**	**11 877 298**	**11 877 298**

NOTE 39 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Banques	3	5 621 375	26 879 111	15 686 924
- Caisses	3	166 356	60 337	52 122
- Banques, découverts	10	(6 078 997)	(4 528 526)	(10 799)
Liquidités et équivalents de liquidités		**(291 266)**	**22 410 922**	**15 728 247**

NOTE 40– LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel. L'administration fiscale ayant formé un pourvoi en cassation courant 2018, celui-ci a été rejeté, la Cour de cassation ayant confirmé à son tour la décision rendue.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

NOTE 41 : ÉNGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 30-06-2025 un solde de 10 859 KDT correspond aux engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

NOTE 42 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 43 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- ***Nature de la relation entre les parties liées :***

Tunisie LLD :

TLLD est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital.

Maghreb Leasing Algérie (MLA) :

MLA est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 32,17 % du capital.

TLG Finance :

TLG Finance est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 33,9 % du capital.

AMEN BANK :

Amen Bank est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 37% du capital.

POULINA HOLDING :

Poulina Holding est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 8.47% du capital.

AMEN SICAR :

Amen Sicar et Tunisie Leasing et Factoring ont des administrateurs en commun du fait que l'Amen Bank détient 88.20% de « AMEN SICAR ».

PGI HOLDING :

Tunisie Leasing & Factoring est filiale de la société PGI HODING. Cette dernière détient d'une manière directe et indirecte plus de 40% des droits de vote.

- ***Politiques de fixation des prix entre les parties liées :***

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours du premier semestre 2025, TLF a mis en force 13 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 1 720 KDT**.**

La marge brute réalisée au 30 juin 2025 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 741 KDT.

Au 30 juin 2025, l'encours financier s'élève à 14 986 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 2 380 KDT au 30 juin 2025.

Location *de* voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.
Les charges supportées au cours du premier semestre 2025 s'élèvent à 46 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu avec MLA, le 15 décembre 2024, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2024 sont arrêtés à un montant de 80 740 €.

Ces honoraires s'élèvent à 286 KDT, sont constatés dans le compte « produits à recevoir » et non encore encaissées au 30 juin 2025.

Les produits à recevoir auprès MLA au titre de premier semestre 2025 relative à l'assistance technique s'élèvent à 150 KDT, ainsi que le solde total s'élève à 436 KDT.

AMEN BANK

Au 30 juin 2025, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 898 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 39 750 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 1 999 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 82 500 KD dont un certificat de 5,5 KDT non encore échu au 30 juin 2025. Le produit de placement constaté au 30 juin 2025 présente un solde total de 209 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme des commissions suivantes facturées trimestriellement :
    - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
    - Une commission d'intérêt 0.5% L'an sur les encours exonération faite des encours des contrats contentieux dans la limite de 4% du total des encours

Les commissions supportées par TLF au titre du premier semestre de l'année 2025 s'élèvent à 122 KDT. Le cumul des charges à payer au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 196 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre du premier semestre 2025 s'élève à 80 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par TLF au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, est en cours de finalisation.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'année 2024 se sont élevés à 1 763 KDT non encore encaissés au 30 juin 2025.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours des années 2021 et 2025, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, des avances en compte courant, pour respectivement 23 600 euros et 11 800 euros soit, 77 KDT et 39 KDT.

AMEN SICAR

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre du premier semestre de l'année 2025 s'élève à 30 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 30 juin 2025 à 232 KDT dont 182 KDT des produits à recevoir.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre du premier semestre de l'année 2025 s'élève à 30 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 30 juin 2025 à 157 KDT dont 125 KDT des produits à recevoir.